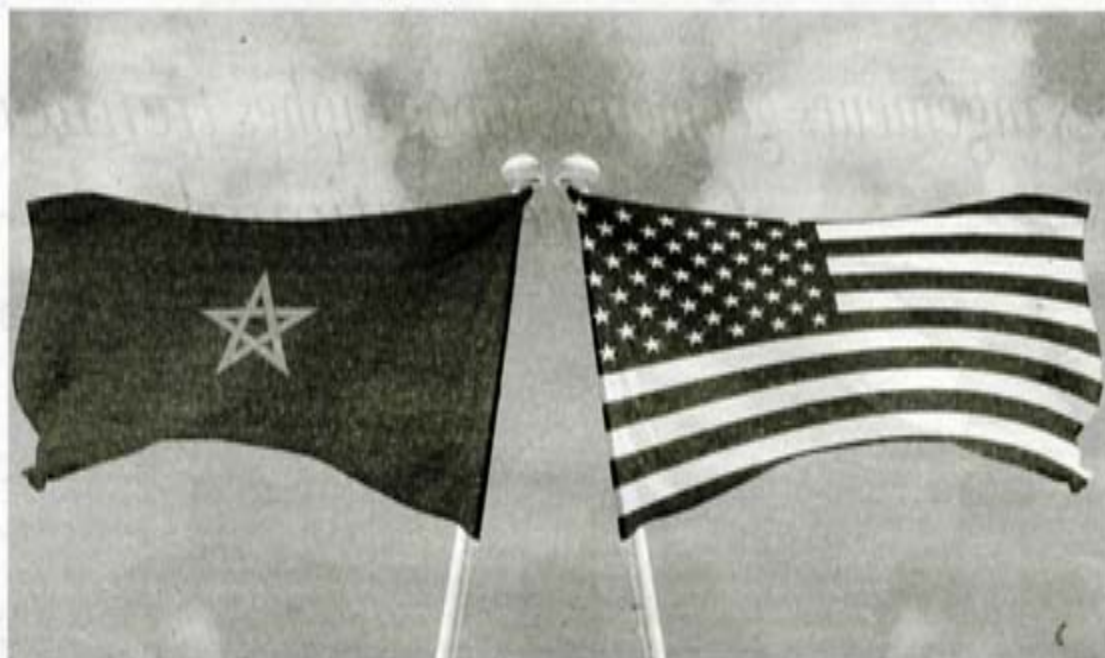


Appel aux MRE établis aux USA à participer au développement du Maroc

Les participants à un colloque tenu, vendredi à Bethesda, État du Maryland, sous le thème "De juillet 2011 à juillet 2015, la Constitution marocaine à l'aune de la pratique", ont souligné que la nouvelle Constitution marocaine, avant-gardiste à l'échelle du monde arabe et de l'Afrique, a apporté de nombreux acquis majeurs en faveur de la communauté marocaine établie à l'étranger et renforcé ses liens avec la mère patrie.

Les participants au colloque, organisé à l'initiative du groupe de travail "Administration, droits des usagers et politiques publiques" (ADUPP) relevant du Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), ont affirmé que la Constitution a accordé aux expatriés marocains une place toute particulière et consacré un certain nombre de droits en leur faveur dans les domaines culturel, social et de développement.

A cet égard, le professeur des sciences politiques à la Faculté de droit de Rabat-Agdal, Abdelilah El



Abdi, a précisé que la nouvelle Constitution compte parmi les Lois fondamentales importantes de la région, au vu de ses pertinentes dispositions qui favorisent la pleine citoyenneté et englobent toutes les valeurs universellement reconnues en matière des droits de l'Homme, ce qui érige le Maroc en "modèle" pour les pays de la région et du continent.

Il a relevé que la nouvelle Loi fondamentale a adopté une approche participative, la commission désignée par Sa Majesté le Roi Mohammed VI pour son élaboration ayant recueilli les propositions et les points de vue de l'ensemble des acteurs politiques et des forces vives de la société marocaine.

En outre, a rappelé El Abdi, la nouvelle Constitution marocaine a défini les rapports entre tous les pouvoirs, en octroyant au chef du gouvernement et au Parlement de larges attributions, de même qu'elle a renforcé l'indépendance du pouvoir judiciaire, dans le cadre de l'équilibre entre ces différents pouvoirs.

L'académicien a mis en exergue l'importance des dispositions de la Constitution concernant la communauté marocaine à l'étranger, notant qu'elle a contribué de manière significative à consolider ses liens avec le Royaume.

El Abdi a appelé cependant, à l'élaboration d'une stratégie d'encadrement en vue de faciliter l'implication de la communauté marocaine dans le processus démocratique engagé dans le Royaume et de l'aider à s'acquitter du rôle ultime qui est le sien, lequel consiste non seulement à faire connaître le Maroc, sa richesse et la diversité de sa culture, mais aussi à jouer un rôle diplomatique pour la défense des intérêts vitaux du Royaume.

Pour sa part, Najat Azmi, membre du groupe de travail ADUPP (France), a soutenu que la nouvelle Constitution a constitué une première dans le monde arabe et a fait l'objet d'éloges de la part de plusieurs grandes puissances, notamment la France et les Etats-Unis, soulignant que "ce qui importe aujourd'hui est de renforcer l'engagement politique et institutionnel" des Marocains du monde.

Mme Azmi a insisté sur la nécessité de renforcer la représentativité de la communauté marocaine établie à l'étranger au sein des institutions nationales dans le but de tirer profit de l'expérience qu'elle a accumulée dans les pays d'accueil à forte présence marocaine.

Elle a relevé que la Constitution de 2011 a balisé le terrain, mais il est nécessaire de poursuivre le travail en

présentant des propositions et des initiatives à même de garantir la bonne mise en œuvre de ce "document unique".

De son côté, l'expert politique à l'ONU, Younes Abou Ayoub a indiqué que la nouvelle Constitution comprend de nombreuses dispositions qui favorisent la participation des Marocains du monde à la vie politique marocaine, soulignant toutefois la nécessité d'accompagner ce travail par des stratégies d'encadrement à même d'aider cette communauté à s'impliquer de manière agissante dans les communautés d'accueil afin de mieux défendre les intérêts suprêmes du Royaume.

Les intervenants lors de ce colloque ont, d'autre part, évoqué la situation des Marocains établis aux Etats-Unis à la lumière des droits qui leur ont été accordés par la Constitution, en tant que composante essentielle de la société marocaine, outre la coopération universitaire entre cette communauté et le Maroc.

Ils ont également abordé les moyens de mettre à contribution les Marocains des Etats-Unis dans les grands chantiers lancés par le Royaume, estimant que cette participation devrait faire entendre leurs préoccupations en vue de les prendre en compte dans les politiques publiques marocaines.

“

Les intervenants ont abordé les moyens de mettre à contribution les Marocains des Etats-Unis dans les grands chantiers lancés par le Royaume